

Bulletin de santé du végétal Inter-régional

Lin Oléagineux du 05/03 au 11/03/2014



LIN OLEAGINEUX

PRESENTATION RESEAU LIN OLEAGINEUX NORD-OUEST 2013-2014

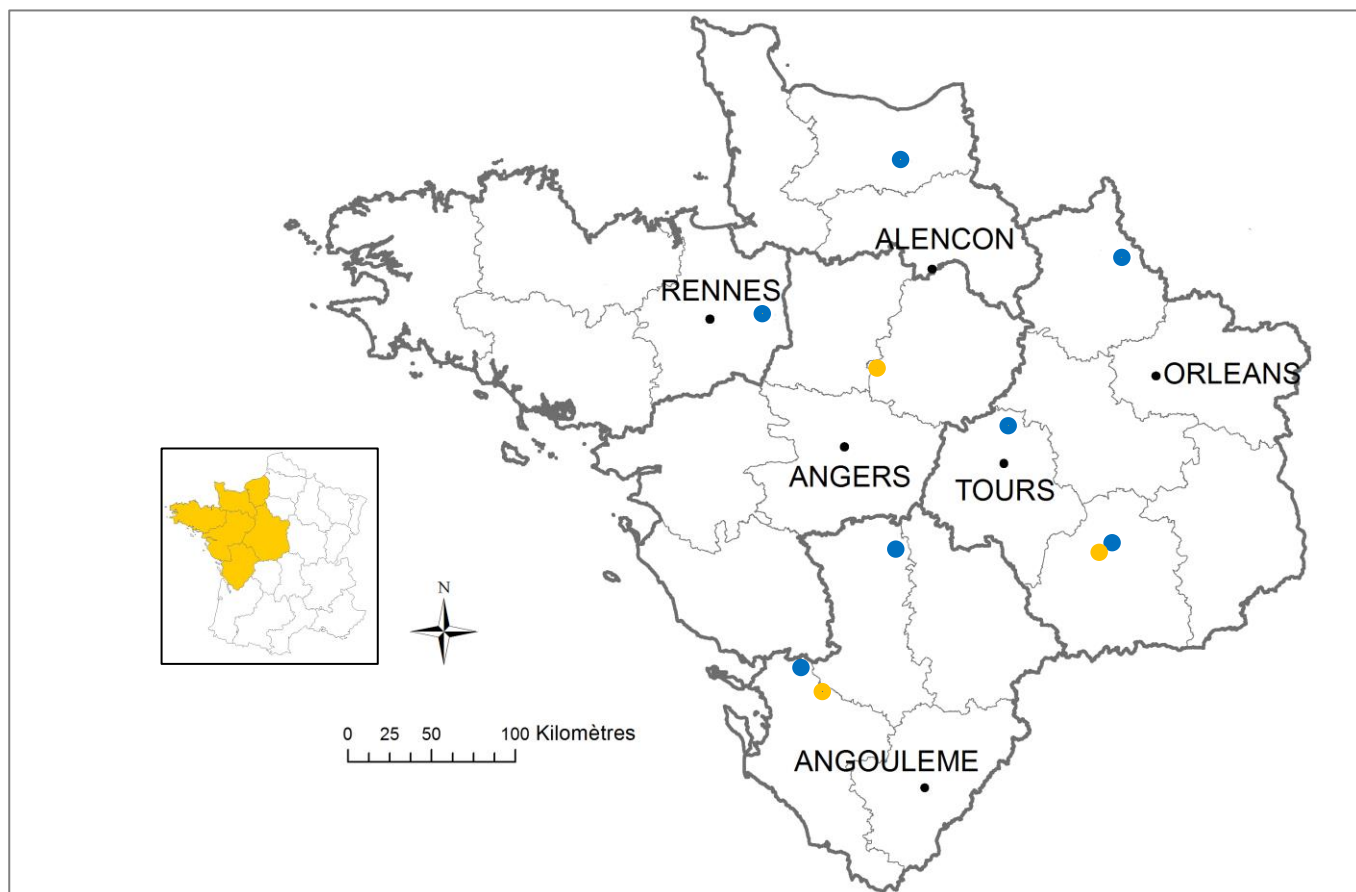
Le réseau lin oléagineux Nord-Ouest est composé à ce jour de 10 parcelles de référence pour la campagne 2013/2014. La répartition régionale est la suivante :

- Bretagne 1, Centre 4, Pays de la Loire 1, Poitou-Charentes 3, Normandie 1.

3 parcelles de lin oléagineux d'hiver ont fait l'objet d'une collecte d'observations cette semaine (Centre 1, Pays de la Loire 1, Poitou-Charentes 1).

Réseau lin oléagineux 2013/2014 - Localisation des 10 parcelles d'observation

(● Parcelles de lin oléagineux d'hiver ayant fait l'objet de suivis cette semaine)



Bulletin rédigé par le CETIOM à partir des observations réalisées cette semaine par : CA 36, CETIOM, COOP AGRI MAYENNE.

Rédacteur : Mathieu Godet, CETIOM

Suppléant : Jean Raimbault, CETIOM

En partenariat avec ARVALIS – Institut du végétal

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. Le CETIOM dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

STADE PHENOLOGIQUE ET ETATS DES CULTURES

Les lins oléagineux d'hiver continuent cette semaine leur croissance active, avec des températures très favorables à leur développement. Une parcelle (36) atteint le stade D2 (= 20 cm). Les deux autres parcelles (17 et 72) sont au stade D3 (= 30 cm).

Stade réseau SBT Lin oléagineux	Nombre de parcelles	Localisation (département)
D2 (= 20 cm)	1	36
D3 (= 30 cm)	2	17 - 72

THRIPS



Contexte d'observations

Absence de thrips dans les parcelles ayant fait l'objet d'une observation en ce début de semaine.

Période de risque

Pendant la période de croissance jusqu'à la floraison.

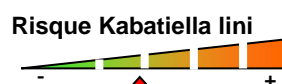
Seuil de nuisibilité

5 thrips en moyenne par balayage.

Analyse du risque

Absence de thrips dans les parcelles observées. Le risque est faible à ce jour mais la surveillance doit débuter à mesure que les conditions climatiques deviennent favorables à leur reprise d'activité (température moyenne supérieure à 8°C).

KABATIELLA LINI



Contexte d'observations

Des symptômes de *Kabatiella lini* ont été observés sur 1 des 3 parcelles ayant fait l'objet d'un suivi, avec environ 4 % des plantes atteintes.

Période de risque

A partir du stade B2 (2 cm). Les lins montrent des cicatrices au niveau du collet qui peuvent évoluer en crevasses longitudinales profondes. Les tiges touchées se courbent.

Seuil de nuisibilité

La courbure de la tige provoquée par l'agent *Kabatiella lini* reste très préjudiciable sur la production de graines.

Analyse du risque

La gestion du risque de cette maladie se fait à l'automne. L'observation de l'évolution des symptômes sur les parcelles touchées doit continuer.

Rédacteur : Mathieu Godet, CETIOM
Suppléant : Jean Raimbault, CETIOM
En partenariat avec ARVALIS – Institut du végétal

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. Le CETIOM dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

Annexes

RAPPEL : RECONNAITRE LES STADES CLES

Stade C1 (BBCH 21) et C2 (BBCH 22) : apparition des premières ramifications basales



Stade D1 : (= 10 cm)



Rédacteur : Mathieu Godet, CETIOM

Suppléant : Jean Raimbault, CETIOM

En partenariat avec ARVALIS – Institut du végétal

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. Le CETIOM dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018